COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2025

Convocation le 11/09/2025

Présents: ABRIC Bruno, BOISSON Christophe, BURTET Jean-Luc, PIERKOT Joanna, NEGRIER

Olivier, WINTER Delphine, TRIAIRE Laurent, PIBAROT Jean-Claude,

Absents non exusés: LOISEAU Géraldine, PORTALEZ Rémy, DESSALCES David,

Absents excusés: VAIRON Anne-Marie, PIOCH Cédric,

Procuration: Mme VAIRON a donné procuration à M. BURTET

M. PIOCH a donné procuration à M. BOISSON

Approbation du précédent compte rendu.

<u>1-:SMEG - Elargissement du Pont de l'Arboux - Traversée du Rey -Dissimulation des réseaux secs</u>

Monsieur Boisson, maire, informe que le Département va agrandir le pont de l'Arboux et que le syndicat d'électrification du Gard (SMEG) va procéder à la dissimulation des réseaux électriques et Télécom.

Le montant des travaux s'élève à 71 250€HT et la participation de la Commune à 3 750€.

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant —projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le lancement des études.

2-: Mise en place du Régime Indemnitaire de Fonctions de Sujétions d'Expertise et d'Engagement Professionnel

Le maire rappelle que lors de précédente réunion, il avait évoqué le RIFSEEP.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- ✓ L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- ✓ Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Centre de Gestion a émis un avis favorable au projet de délibération envoyé.

Il convient de délibérer pour entériner ce régime indemnitaire.

Le conseil vote à l'unanimité pour la mise en place du RIFSEEP

3- : Subvention Confrérie de l'Oignon Doux

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la confrérie de l'oignon doux demandant une subvention pour leur fonctionnement pour 2025. Le maire indique que la Commune n'a pas versé de subvention en 2023 et 2024.

Cette Confrérie promeut le territoire cévenol et mène des actions en faveur du produit emblématique de notre territoire l'oignon doux des Cévennes.

Il propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 450 euros.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 450 euros.

4-: Subvention Comité des Fête

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un mail du comité des fêtes avec la facture des frais de sécurité pour les 2 jours de fête comme convenu lors d'une précédente séance.

Il propose d'octroyer la somme de 600 euros pour le fonctionnement et la participation de la commune au frais de sécurité pour l'année 2025

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'octroi de la subvention de 600 euros.

5-: Retrait délibération n°20250602

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Préfet du Gard et notamment le contrôle de légalité, a adressé un courrier nous informant de l'illégalité de la délibération n°20250602 du 12 juin 2025.

Il en résulte qu'aucune prime ou indemnité ne peut être attribuée aux agents territoriaux en l'absence d'un texte l'instituant expressément.

M le maire propose de retirer la délibération n°20250602 accordant une prime de départ à la retraite. Les conseillers votent à l'unanimité le retrait de la délibération 20250602 du 12/06/2025 accordant une prime de départ à la retraite.

6-: Contrat à durée déterminée - service technique

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir un contrat à durée déterminée d'un adjoint technique territorial affecté au service technique dans le cadre d'un emploi permanent à temps complet. Un agent saisonnier est compétent et serait intéressé.

Le maire propose de lui faire un contrat à temps complet d'un an.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour un contrat à temps complet d'un an.

7-: Renouvellement Contrat

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de renouveler un agent technique d'un an et d'augmenter ses heures.

Après discussion, le conseil décide de renouveler le contrat à temps non complet d'un an et de porter les heures à 24h.

Vote: 7 pour - 1 abstention.

8 - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'établir une décision modificative sur l'investissement. Il faut transférer du chapitre 21 « Immobilisation corporelle » au chapitre 23 « Immobilisations en cours » la somme de 150 000 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

9- Maison en partage

Monsieur le maire donne la parole à l'adjoint aux travaux.

M. ABRIC indique que les travaux sont terminés, il reste quelques finitions.

La signalétique n'est pas faite, mais la mairie a reçu le devis, à voir avec l'architecte.

Il faut faire un avenant n°2 pour l'entreprise PINTO Carrelages lot 8 Carrelage pour un montant de 657€TTC, afin de rebasculer la somme restante du sous-traitant sur l'Ets Pinto Carrelage.

Les conseillers votent à unanimité pour l'avenant 2 du lot 8 carrelage

L'entreprise SALERY a accepté de faire les portes intérieures du 1^{er} étage. Il convient donc de rédiger un acte d'engagement pour un montant de 7 819€HT 9 382.80€TTC.

Les conseillers votent à l'unanimité pour le lot 7 quater des menuiseries intérieures.

10- Pont de la Baraque

Le maire donne la parole à l'adjoint des travaux qui informe les conseillers sur l'évolution des travaux de réfection du pont de la Baraque.

L'entreprise COFEX et l'entreprise Robert ont terminé les travaux

Il reste à faire la dalle du pont dans laquelle est prévu le passage des réseaux (Electricité, Télécom, Eau).

11- Travaux divers

- <u>Mur du chemin la Coste/Castel Riquet</u>: Un mur menace de tomber sur le chemin communal. Il faudra le refaire avant qu'il tombe, c'est prévu semaine prochaine.
- <u>Abris bus</u>: La commune a eu l'autorisation et la position de l'Unité Territoriale d'installer un abri bus à la Coste. Il sera dans le virage du croisement allant vers la Vielle.
- <u>Mur chemin communal des écoles</u>: Le mur a été refait. Il y avait des arbres qui avaient poussé dedans. Il a fallu arracher les racines. Il y a eu beaucoup de travail.
- <u>Route du Tilleul</u>: L'adjoint aux travaux indique que le devis de l'entrepris Germain pour le goudronnage de la chemin du Tilleul (anciennement Route Vieille) a été validé. Le goudronnage doit commencer la semaine prochaine normalement.

12 - Compte rendu piscine

La piscine a été ouverte 6 semaines cet été du 7 juillet au 16 août.

Elle a rapporté 1201 euros cette saison.

Le maire rappelle que la 1^{er} semaine, la mairie offre 1 ou 2 séances de cours de natation aux enfants de la commune scolarisés à Pont d'Hérault.

13- Questions diverses

- <u>Journée RISCRISES</u>: La journée du 9 octobre il y aura un exercice de gestion de crise plus particulièrement celui-ci portera sur la gestion de crise Inondation avec les communes de Sumène et Val d'Aigoual. Le Plan Communal de Sauvegarde sera ouvert fictivement et le maire informe les élus que ceux inscrits dans le PCS doivent être présents.

 Le maire indique qu'il y a un seuil d'alerte du fleuve Hérault pour les inondations placé au Mouretou sur la Commune de Val d'Aigoual. Il pense qu'il en faudrait un également vers Pont d'Hérault à la confluence entre l'Hérault et l'Arres, ce qui serait utile pour les communes plus basses comme Ganges, Laroque, St Bauzile ...
- Employés communaux :
 - Modification horaire : Le maire informe qu'un employé en CDI au service technique a demandé à faire 35h sur 4 jours. Il aurait un jour de repos, un adjoint propose le vendredi et d'effectuer un essai sur 6 mois renouvelable.
 - Demande retraite progressive : un agent titulaire au service école demande à passer à 80% afin de bénéficier de la retraite progressive à partir de janvier 2026. Un agent contractuel récupérera les heures.

La séance est levée à 20h00.

